



## Commune d'Eysins

Préavis municipal n°33/2024

Au Conseil communal

**Budget 2025**

Délégué municipal :

**Monsieur Jérôme Bortolotti, Municipal**

Eysins, le 28 octobre 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## Préambule

Conformément aux dispositions de :

1. l'article 4 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956,
2. les articles 16 et 83 du règlement du Conseil Communal du 11 décembre 2013,
3. les articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979,

La Municipalité soumet le budget 2025 à votre approbation. Il a été approuvé par la Municipalité le 28 octobre 2024 et tient compte des informations disponibles à cette date.

Conformément à l'article 18 de la LC et l'article 88 du règlement du Conseil communal, le plan des dépenses d'investissements annexé à ce préavis est présenté au Conseil communal ; il n'est pas soumis au vote.

En 2008, la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF) a publié un modèle comptable harmonisé de deuxième génération (ou MCH2). Ce modèle a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes du secteur public et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Le MCH2, c'est essentiellement :

- un nouveau plan comptable
- des recommandations pour le traitement comptable (et la comptabilisation).

Les chapitres du compte de fonctionnement de ce nouveau plan comptable s'articulent ainsi :

Fonction	Désignation
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
1	ORDRE ET SECURITÉ PUBLICS,
2	FORMATION
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE
4	SANTÉ
5	PRÉVOYANCE SOCIALE
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE
9	FINANCES ET IMPÔTS

Les actifs et passifs seront également remaniés, nous présenterons un préavis sur ce sujet lorsque les comptes au 31 décembre 2024 seront clos.

Les communes vaudoises doivent effectuer ce passage au MCH2 au plus tard pour 2027, ce seront les dernières communes de Suisse à le faire.

L'adaptation et l'élaboration de ce nouveau modèle comptable à notre Commune est un travail conséquent qui va continuer jusqu'à l'établissement des premiers comptes avec cette nouvelle présentation. C'est seulement à ce stade que nous pourrons parachever cette mutation, soit dans son application effective avec la clôture des comptes 2025.

Cette transition va nous demander des efforts pour présenter et analyser nos comptes annuels.

### **Péréquation intercommunale et facture sociale :**

La péréquation intercommunale, la participation à la cohésion sociale du Canton (anciennement « facture sociale ») et la facture policière du Canton vont également subir des changements en 2025 avec la « Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) » qui représente 12'381'378 CHF sur 17'874'680 CHF de dépenses budgétées, soit près de 70% de nos charges.

L'endettement de la Commune est mesuré. Outre l'emprunt en cours de 3'000'000 CHF (à un taux de 0.125%) destiné à financer l'achat de l'immeuble de l'ancienne laiterie, ainsi que des liquidités courantes, un nouvel emprunt de 5'000'000 CHF prochainement pour assurer l'achat de la parcelle 71, à un taux favorable pour 10 ans et un amortissement sur 30 ans (41'665 CHF par trimestre). D'autres emprunts seront nécessaires ultérieurement relativement au préavis 27/2024 en vue de la requalification de la RC11 (emprunts prévisionnels de 5'045'500 CHF), ainsi que plusieurs investissements conséquents relatifs à l'éclairage public (préavis 29/2024 - 95'296 CHF), au colombarium (préavis 30/2024 – 56'000 CHF), à la Route de Nyon (préavis 32/2024 – 1'245'800 CHF) et au trottoir de la RC15 à la hauteur de Cytiva (environ 60'000 CHF).

Les recettes fiscales des personnes morales comme celles liées aux péréquations (PCS, péréquation directe, facture policière) restent difficilement prévisibles avec précision car non maîtrisables par la Commune. Les premières exerçant une forte influence sur les secondes. Il en résulte qu'une part importante des revenus fiscaux de la Commune est revendiquée par le Canton. En 2023, les impôts ont permis de récolter la somme de 16'222'040.76 CHF, tandis que la péréquation a totalisé un montant de 13'031'492.60 CHF, soit le 80.33 %.

Ce montant a été évalué en fonction des prévisions de recettes fiscales retenues dans ce budget. Dans le cas où nos prévisions s'avèreraient trop optimistes, notre charge péréquative serait proportionnellement moins lourde.

Comme il était précisé dans la présentation du budget 2024, au fil du temps, le poids de la péréquation est devenu si important, si disproportionné, qu'il porte atteinte à l'autonomie communale. Fort heureusement, la simulation de la nouvelle péréquation, qui entrera en vigueur en 2025, montre une tendance favorable pour notre Commune. Rappelons que notre participation à la NPIV devrait baisser d'environ 800'000 CHF.

Vous trouverez ci-dessous les commentaires relatifs au budget 2025 porté en annexe. Et comme déjà évoqué précédemment, le nouveau plan comptable MCH2 laisse apparaître beaucoup plus de comptes qui étaient englobés dans des gros comptes sous MCH1. Les détails qui ressortent de cette nouvelle répartition apportent une meilleure transparence souhaitée par le Canton.

Une réserve est émise concernant l'IPC dont il faut tenir compte dans les salaires 2025 du personnel (IPC d'octobre), puisque c'est l'IPC de septembre 2024 qui est retenu au moment de l'établissement du présent budget.

## **0. Administration générale**

### **01 Législatif et exécutif**

#### **0110 Législatif**

- 0110-3100.00 : budget de 500 CHF pour le matériel de bureau du législatif.
- 0110-3102.00 : budget de 1'000 CHF pour toutes les publications concernant le législatif.
- 0110-3130.50 : budget de 6'000 CHF pour les diverses manifestations comme les Conseils communaux et autres.

#### **0120 Exécutif**

- 0120-3100.00 : budget de 1'000 CHF pour le matériel de bureau de l'exécutif (plus de personnel)
- 0120-3102.00 : budget de 5'000 CHF pour toutes les publications réalisées par l'exécutif.
- 0120-3130.50 : budget de 10'000 CHF pour les diverses réceptions de l'exécutif (repas avec le Préfet, Conseil intercommunal du SIECGE, repas de Noël de l'administration et de la Municipalité, apéritif des aînés, etc.).

### **02 Services généraux**

#### **0210 Administration des finances et des contributions**

- 0210-3130.30 : budget de 100 CHF correspondant à l'association des boursiers communaux.
- 0210-3132.00 : budget plus élevé à 60'000 CHF pour tenir compte du travail supplémentaire à fournir avec l'entrée en vigueur de MCH2.
- 0210-3137.01 : ce budget était avant dans le dicastère des impôts, il représente tout ce que facture le Canton à notre Commune pour facturer nos impôts.

### **022 Service administratif**

#### **0220 Administration générale**

- 0220.3010.00 : le taux d'activité de Florent Laperrière passera à 100%.
- 0220-3090.00 : La somme de 1'000 CHF a été attribuée au perfectionnement du personnel, soit 500 CHF par personne. Des cours de formation continue sont nécessaires pour la mise à jour des tâches quotidiennes des employés.
- 0220-3100.10 : budget de 10'000 CHF, soit un peu plus élevé pour être en accord avec les tâches supplémentaires qui incombent à l'administration.
- 0220-3101.00 : ce compte figurait avant dans les frais de bureau de l'administration générale.
- 0220-3113.00 : diminution de ce poste à 2'000 CHF car du matériel conséquent a été acheté en 2023 et 2024 pour mettre à jour la Municipalité et ses membres.
- 0220-3132.10 : honoraires de l'archiviste fixé à 15'000 CHF car besoin de compléter la mise à jour des archives, inclus les dossiers qui sont en salle de Municipalité à classer par ordre chronologique de manière à retrouver facilement les dossiers.
- 0220-3133.00 : budget de 8'000 CHF pour assurer la maintenance des logiciels actuels et plus récents (nouveau site internet, utilisation de WEDO, etc.).
- 0220-3133.10 : budget diminué à 12'000 CHF, ce poste de charges devant être moins onéreux en 2025, les interventions informatiques étant plus conséquentes en 2023 et 2024 pour la mise en place de nouveaux projets.
- 0220-3153.00 : avec le renouvellement récent du matériel informatique, le budget a été ramené à 2'000 CHF.

- 0220-4210.10 : ce compte englobe tous les émoluments facturés par le CDH.

### **0221 Contrôle des habitants**

- 0221-3099.00 : budget de 300 CHF alloué en carte-cadeaux/bons pour le CDH.
- 0221-3133.00 : nécessité d'ajouter la plateforme eDéménagement à Data Consulting.

### **0229 Services généraux, autres**

- 0229-3636.00 : le budget de 26'000 CHF auparavant pour les dons a été réparti entre ce compte à hauteur de 20'000 CHF et le compte 3429-3636.00 à hauteur de 6'000 CHF.

## **029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs**

### **0290 Bâtiment administratif**

- 0290-3120.02 : le prix au m<sup>3</sup> de l'eau va augmenter en 2025, selon les communications du SIECGE.
- 0290-3144.00 : budget de 10'000 CHF pour l'entretien courant (des travaux de mise à niveau ont été réalisés en 2024).

### **0291 Terrains agricoles**

- 0291-3101.00 : légère augmentation à 1'000 CHF pour permettre l'achat de nouvel équipement.
- 0291-4470.00 : augmentation du revenu des loyers à 7'200 CHF pour être proches des comptes antérieurs.

## **1. Ordre et sécurité publics, défense**

### **1110 Police et sécurité publique**

- 1110-3611.00 : diminution de la part versée à la police vaudoise, nouvelle péréquation.
- 1110-3612.00 : outre les contrôles effectués par la gendarmerie vaudoise, la commune prévoit des mandats avec la PNR pour contrôler notamment les places de stationnements et les commerces.

### **1400 Questions juridiques**

- 1400-3132.00 : budget de 15'000 CHF relatif aux honoraires juridiques en cas de recours à un avocat (par exemple Parcelle 71, etc.). A noter que pour chaque recours, les honoraires sont environ de 5'000 CHF.

### **1500 Service du feu**

- 1500-3101.00 : réduction du budget à 100 CHF pour être proches des comptes antérieurs.
- 1500-3612.00 : budget délivré par le SDIS.

### **1620 Défense civile**

- 1620-3612.00 : budget délivré par l'ORPC.

## **2. Formation**

### **21 Scolarité obligatoire**

#### **2120 Degré primaire**

- 2120-3612.00 : budget délivré par l'association intercommunale.

#### **2130 Degré secondaire**

- 2130-3612.00 : budget délivré par l'association intercommunale.
- 2130-3612.10 : budget délivré par l'AEE pour les transports.

### **2170 Bâtiments scolaires**

#### **2170 Ecole – grande salle – école le Molard**

- 2170-3010.00 : Gilles Malia s'occupera exclusivement des routes, espaces verts et voirie ce qui oblige la Commune à le remplacer. La nouvelle employée travaillera à 50% pour l'école (inclus 10% pour le ménage de l'administration communale) avec un salaire de 3'250 CHF par mois. Augmentation de 200 CHF par mois pour le salaire de David Lopes.
- 2170-3090.00 : La somme de 1'000 CHF a été attribuée au perfectionnement du personnel, soit 500 CHF par personne. Des cours de formation continue sont nécessaires pour la mise à jour des tâches quotidiennes des employés.
- 2170-3091.00 : au cas où la nouvelle employée ne conviendrait pas, la somme de 1'000 CHF a été budgétisée pour le recrutement d'un nouveau candidat.
- 2170-3101.00 : pour simplifier, école et grande salle sont sous le même compte, car trop compliqué de faire la distinction entre les 2 lors de l'achat de matériel (produits nettoyage, papier WC, etc.). Celui-ci a considérablement augmenté au cours de cette année 2024.
- 2170-3111.00 : nous devons racheter entre autres de nouveaux appareils comme des distributeurs pour le savon, etc.
- 2170-3112.00 : achat de nouveaux vêtements et équipements pour la nouvelle personne engagée et son collègue.
- 2170-3120.00 : budget de 12'000 CHF qui tient compte du chauffage.
- 2170-3120.01 : budget de 8'000 CHF qui comptabilise l'électricité.
- 2170-3120.02 : budget de 500 CHF pour les dépenses liées à l'eau.
- 2170-3130.02 : besoin d'une ligne supplémentaire pour la nouvelle personne engagée.
- 2170-3144.00 : remplacement des luminaires actuels par des équivalents LEDs dans les couloirs et les classes (inclus salle des maîtres, etc.), échelonnement sur plusieurs années (2 ans à raison de 41'500 CHF par année) pour répartir la charge financière. Assainissement des douches dans les vestiaires du sous-sol en y créant de bacs de récupération d'eau. Sans oublier l'entretien habituel (environ 20'000 CHF).
- 2170-3144.10 : diminution car des travaux conséquents ont été entrepris sur 2023.
- 2170-3144.20 : budget de 10'000 CHF pour remplacer les stores abîmés et rénover le sol de la cuisine.

#### **2171 AIAB**

- 2171-3612.00 : budget communiqué par l'AIAB.

#### **2180 Accueil de jour**

- 2180-3612.00 : budget délivré par l'AEE.

## **299 Formation, non mentionné ailleurs**

### **2990 Orientation professionnelle**

- 2990-3612.00 : diminution du budget de la part versée aux autres communes selon les comptes des deux dernières années.

## **3. Culture, sport et loisirs, église**

### **32 Culture, autres**

#### **3290 Fête du 1<sup>er</sup> août**

- 3290-3102.00 : budget de 1'000 CHF pour réaliser des publications destinées à la population eysinoise.
- 3290-3130.50 : budget de 2'000 CHF pour l'achat de nourriture.
- 3290-3119.00 : budget de 15'000 CHF pour financer l'achat d'une cantine (qui servira ultérieurement pour d'autres occasions).
- 3290-3130.00 : budget de 2'000 CHF pour animer cette fête en permettant la venue de groupes de musique.

#### **3291 Coup de balais, nettoyage du Boiron**

- 3291-3101.00 : achat de matériel nécessaire à cette action (balais, sacs poubelle, etc.).
- 3291-3102.00 : budget de 700 CHF pour réaliser des publications destinées à la population eysinoise.
- 3291-3130.50 : budget de 500 CHF pour l'achat de nourriture.

### **34 Sports et loisirs**

#### **3420 Parcs et promenades**

- 3420-3101.00 : diminution du budget des fournitures à 2'000 CHF car la répartition est désormais différente.
- 3420-3109.00 : budget de 5'000 CHF permettant l'achat de fleurs, etc.
- 3420-3111.00 : équipement du Goupil avec une cuve et nettoyeur haute pression (inclus équipement d'arrosage).
- 3420-3140.00 : budget de 25'000 CHF pour l'entretien des espaces verts avec Curti paysagiste qui réalisera tous les travaux dans la Commune.

#### **3421 Salle L'Eyspace**

- 3421-3101.00 : budget de 1'000 CHF pour achat de petites fournitures (pastilles lave-vaisselle, matériel d'entretien, etc.).
- 3421-3119.00 : installation d'une climatisation (environ 6'000 CHF) et aménagement de placards (environ 4'000 CHF).
- 3421-4260.00 : encaissements de loyers pour location de la salle durant la première année à hauteur de 1'500 CHF.

## **3429 Loisirs, non mentionnés ailleurs**

- 3429-3636.00 : budget de 6'000 CHF pour compléter le compte 0229-3636.00 (ex : 5'000 CHF versés à la DEV chaque année).

## **35 Eglises et affaires religieuses**

### **3500 Eglises et affaires religieuses**

- 3500-3144.00 : budget de 10'000 CHF pour gérer les imprévus (vitres cassées, portes endommagées, etc.).
- 3500-3636.00 : diminution à 7'000 CHF. Pour rappel, en 2023, 3 années avaient été facturées d'un coup.

## **4. Santé**

### **4330 Service médical des écoles**

- 4330-3612.00 : La participation pour la clinique est facturée en coût par habitant. La situation devrait être assez stable pour 2025.

## **5. Prévoyance sociale**

### **54 Famille et jeunesse**

#### **5450 Prestations aux familles**

- 5450-3611.00 : budget similaire à celui de 2024, charges stables.

### **57 Aide sociale et domaine de l'asile**

#### **571 Aide sociale et domaine de l'asile**

##### **5710 Aides, non mentionné ailleurs**

- 5710-3612.00 : budget similaire à celui de 2024, charges stables.

### **579 Assistance, non mentionné ailleurs**

#### **5790 Administration des services sociaux, gestion administrative ARAS**

- 5790-3612.00 : budget similaire à celui de 2024, charges stables.

## **6. Trafic et télécommunications**

### **61 Circulation routière**

#### **615 Routes cantonales**

##### **6150 Routes cantonales**

- 6150-3010.00 : la part des salaires augmente pour ce dicastère, Gilles Malia passant à 100%.
- 6150-3111.00 : budget de 2'000 CHF permettant l'achat d'une nouvelle souffleuse ou autres machines.
- 6150-3111.01 : budget de 8'000 CHF pour réparation balayeuse et autres si besoin.

- 6150-3112.00 : budget de 1'000 CHF pour l'achat de vêtement pour les 2 employés.
- 6150-3120.01 : budget maintenu à 19'000 CHF avec l'arrivée de nouveaux lampadaires (rue de la Dôle, route de Nyon, etc.).
- 6150-3130.00 : budget de 25'000 CHF pour les prestations d'ingénieurs, géomètres, télégestion lampadaires (5.- / pièce), etc.
- 6150-3141.00 : budget toujours conséquent pour permettre notamment l'entretien courant (environ 60'000 CHF), la réfection du tapis entre la Grand Rue - Rue Poterie – Rue de l'Aiselet, l'entretien du carrefour Chemin des Trois Chênes - Chemin Bel-Air et Route de Crans - Chemin des Trois Chênes et l'entretien du Chemin du Nipy.
- 6150-3144.00 : budget de 1'000 CHF si le local a besoin de travaux.
- 6150-3151.00 : budget de 1'000 CHF pour l'usage courant des machines.
- 6150-3151.01 : budget en hausse à 15'000 CHF pour pallier aux véhicules vieillissants (notamment Kubota) requérant un entretien plus conséquent.

## **62 Transports publics**

### **6210 Infrastructure des transports publics**

- 6210-3300.00 : amortissement de 15'912 CHF par année pour le fonds régional de mobilité jusqu'en 2034.

## **629 Transports publics, non mentionné ailleurs**

### **6290 Transports publics régionaux**

- 6290-3621.00 : hausse de la péréquation financière et de la compensation des charges aux cantons d'environ 20'000 CHF.

### **6291 Transports publics urbains**

- 6291-3635.00 : budget de 10'000 CHF car Publibike couvre jusqu'au 30 juin 2025, ensuite il y aura un nouveau prestataire (procédure de gré à gré au cours de laquelle un prestataire sera choisi sur les trois potentiels dont Publibike).
- 6291-3612.00 : budget similaire à celui de 2024 qui comprend notamment 69'000 CHF pour financer les paires de courses supplémentaires entre Nyon et Signy Centre. Sous réserve d'un nouveau préavis qui sera présenté au prochain CI par Région de Nyon car TPN demandent actuellement que la part pour financer ces courses additionnelles passe à 75'000 CHF.

### **6299 Transports publics, non mentionné ailleurs**

- 6299-3130.00 : budget de 1'000 CHF pour l'achat de cartes CFF
  - 6299-4250.00 : budget de 1'000 CHF pour la vente de cartes CFF.
- Ces 2 comptes s'équilibrent.

### **6330 Autres systèmes de transport**

- 6330-3635.00 : budget ramené à 10'000 CHF selon les comptes des années précédentes.
- 6330-3637.00 : budget de 5'000 CHF pour encourager les ménages à acquérir des vélos électriques avec une subvention de 200 CHF par vélo pour 25 personnes par année civile (pour rester alignés avec les perspectives de mobilité active définies par le Canton).

## **7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

### **72 Traitement des eaux usées**

#### **7200 Traitement des eaux usées**

- 7200-3132.00 : conformément aux comptes 2023, un budget de 5'000 CHF est alloué à ce poste.
  - 7200-3143.00 : budget de 60'000 CHF pour l'entretien des canalisations, notamment à Sous Cor et à la Rue du Perron.
  - 7200-3143.01 : budget de 20'000 CHF pour le contrôle annuel des raccordements existants.
  - 7200-3612.00 : budget de 287'940.67 CHF reçu de l'AEB qui tient compte d'un supplément de 72'274.27 CHF relatifs aux travaux de chemisage pour étanchéification des collecteurs d'EU (budget valable pour les 5 prochaines années).
- Il doit y avoir impérativement égalité entre les charges et les produits.

### **73 Gestion des déchets**

#### **7300 Gestion des déchets urbains**

- 7300-3612.00 : budget de 97'737 CHF au titre de participation à la déchetterie intercommunale.
  - 7300-4240.00 : budget de 85'000 CHF sur les taxes de voirie. Ce compte a diminué car les réserves sont trop importantes et il faut les tarir.
  - 7300-4260.00 : budget de 70'000 CHF car cette rétrocession diminue ; le Canton demande d'engager du nouveau personnel, donc augmentation des charges et diminution des recettes. La Commune n'a pas d'influence sur ce poste.
- Il doit y avoir impérativement égalité entre les charges et les produits.

#### **7300 Gestion des déchets non urbains**

- 7301-3130.45 : budget de 1'000 CHF pour la gestion des déchets carnés.
- 7301-4260.00 : budget de 1'000 CHF pour leurs refacturations.

### **74 Aménagements**

#### **7410 Cours d'eau**

- 7410-3142.00 : budget maintenu à 10'000 CHF car l'entretien des berges dépend des événements naturels annuels.

### **77 Protection de l'environnement, autres**

#### **7710 Cimetières, crématoire**

- 7710-3140.00 : budget réduit à 2'000 CHF pour les travaux liés surtout à la désaffectation. Des travaux plus importants ont eu lieu en 2024.
- 7710-3140.10 : rien au budget car des travaux d'aménagement conséquents feront l'objet d'un préavis.
- 7710-3170.01 : montant de 1'000 CHF en prévision de frais facturés par les prestataires tierces, transporteurs.
- 7710-3612.00 : diminution du budget à 3'500 CHF selon les charges des années précédentes.

## **7790 Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs, toilettes publiques**

- 7790-3637.00 : budget de 60'000 CHF au titre des subventions pour l'efficacité énergétique.
  - 7790-3511.00 : attribution de 40'000 CHF à la réserve d'efficacité énergétique.
  - 7790-4707.00 : budget de 100'000 CHF en produits pour la taxe énergie.
- Il doit y avoir impérativement égalité entre les charges et les produits.

## **79 Aménagement du territoire**

### **7900 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions**

- 7900-3132.00 : avec les nouvelles constructions et rénovations, les honoraires du STI sont en augmentation, d'où un budget de 40'000 CHF pour ce compte.
- 7900-3132.01 : budget de 10'000 CHF dédié à l'addenda PPA Terre-Bonne / Le Nipy.
- 7900-3132.10 : budget de 9'000 CHF pour les frais de fonctionnement du STI.
- 7900-4210.00 : refacturation des permis de construire aux propriétaires. Cependant ce compte est inférieur au compte 7900-3132.00 car tout n'est pas refacturable. Certaines demandes ne concernent que la Commune.

### **7907 Instances régionales**

- 7907-3612.00 : Maintien de la cotisation à 44'200 CHF car elle est en franc par habitant (peu de fluctuations).

## **8. Economie publique**

### **82 Sylviculture**

#### **8200 Sylviculture, vignes**

- 8200-3130.00 : budget ramené à 10'000 CHF car la Commune fait partie du groupement La Forestière (participation d'environ 2'000 CHF / an) mais elle doit s'acquitter de certaines tâches qui lui sont propres et souvent imprévues (entretien des chemins, etc.).
- 8200-3145.10 : budget identique à 2024.
- 8200-4250 : la vente de bois passe désormais par La Forestière.
- 8200-4250.10 : budget réduit à 500 CHF selon les ventes annuelles précédentes.

## **9. Finances et impôts**

### **91 Impôts**

#### **9100 Impôts**

- 9100-4000.00 : par prudence, nous prévoyons des recettes similaires à celles de 2023.
- 9100-4010.00 : pour tenir compte de la baisse d'impôts dont bénéficiera BD Suisse Sàrl, ces impôts ont été légèrement revus à la baisse.

## **93 Péréquation financière et compensation des charges**

### **9300 Participation à la péréquation financière**

Avec l'entrée en vigueur de la NPIV, la Commune devrait économiser environ 800'000 CHF.

## **96 Administration de la fortune et de la dette**

### **9610 Intérêts**

- 9610-3401.10 : augmentation des intérêts des dettes à long terme avec le nouvel emprunt de 5 millions CHF auprès de la BCV Nyon.
- 9610-4409.00 : encaissement des dividendes liées aux actions Romande Energie et part sociale Raiffeisen.

## **963 Immeubles du patrimoine financier**

### **9630 Bâtiment PF Les Peupliers**

- 9630-3439.00 : les charges PPE habituelles s'élèvent à 45'000 CHF ce qui est projeté pour 2025. En revanche, en 2023, des travaux de rénovation d'environ 17'000 CHF ont été entrepris, si bien que ce compte a grimpé à un plus de 61'000 CHF. Il n'avait donc rien attribué au fonds de rénovation.
- 9630-3439.01 : budget de 11'000 CHF pour le chauffage selon l'état des comptes 2023.
- 9630-3439.02 : budget de 11'000 CHF pour l'électricité selon l'état des comptes 2023.
- 9630-3439.04 : budget identique à 2024.
- 9630-3511.00 : attribution d'un montant de 20'000 CHF au fonds de rénovation de la PPE. Pas de gros travaux prévus pour le moment.

### **9631 Bâtiment PF Le Molard**

- 9631-3431.00 : budget identique à 2024 pour couvrir les travaux annuels.
- 9631-4430.00 : hausse du budget des loyers à 43'000 CHF pour être plus proche des encaissements annuels actuels.

### **9632 Bâtiment PF Rosselat**

- 9632-3431.00 : budget ramené à 5'000 CHF. Pas d'entretien particulier à prévoir.
- 9632-3439.00 : budget d'assurances de 2'000 CHF selon les comptes 2023.
- 9632-3439.04 : budget pour les prestations de service de 3'600 CHF selon les comptes 2023.

### **9633 Bâtiment PF La Laiterie**

- 9633.3431.00 : budget de 10'000 CHF pour faire face aux travaux d'entretien usuels (sols, peintures intérieures, etc.).
- 9633-3439.00 : budget de 1'000 CHF pour les assurances selon les comptes 2023.
- 9633.3439.02 : budget de 1'500 CHF pour couvrir les frais d'électricité, selon les comptes 2023.
- 9633-3439.04 : budget de 4'500 CHF pour les prestations de service selon les comptes 2023.

A noter que les amortissements supplémentaires prévus avec MCH1 disparaissent avec MCH2.

## 10. Synthèse

Malgré une hausse de nombreuses charges relatives à la mise à niveau de notre Commune par rapport au budget 2024 (16'560'366.65 CHF), le budget 2025 (17'874'679.81 CHF) est relativement stable par rapport aux comptes 2023 (17'799'128.85 CHF sans les amortissements supplémentaires et attributions aux réserves). Il présente un excédent de charges de 191'714.72 CHF.

Les recettes fiscales budgétées pour 2025 (14'957'000 CHF) ont été réévaluées, mais prudemment, en fonction de celles effectives de 2023 (16'222'040.76 CHF).

La situation financière de la Commune est bonne : endettement mesuré et bonne capacité d'autofinancement.

## 11. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Eysins,

- vu le préavis municipal n°33/2024, concernant le budget 2025
- ouï le rapport de la commission des Finances
- attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

**d'adopter le budget 2025 tel que présenté.**

Ainsi délibéré par la Municipalité d'Eysins dans sa séance du 28 octobre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

La Secrétaire

  
M.-C. Pertusio



S. Brouet

Annexe : Budget 2025